

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°018

OBJET : ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES EZ 105-842-843-844-856-866-867-868 DU LOTISSEMENT "LES JARDINS DE MASSIOT" HAMEAU DE VILLALBE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'Association Syndicale Libre les Jardins de Massiot, représentée par Monsieur Francisco GUIMAREY, est propriétaire des parcelles cadastrées EZ 105, EZ 842, EZ 843, EZ 844, EZ 856, EZ 865, EZ 866, EZ 867 et EZ 868, situées rue André Saura et impasse Baptiste Saurel, hameau de Villalbe :

- La parcelle EZ 105 d'une contenance de 4 190 m² correspond à un espace vert naturel.
- La parcelle EZ 842 d'une contenance de 1 640m² est affectée à un bassin de rétention d'eau.
- La parcelle EZ 867 d'une contenance de 31m² est occupée par un transformateur électrique.
- Les parcelles EZ 843, EZ 844, EZ 856, EZ 865, EZ 866 et EZ 868 représentent de la voirie d'une surface totale de 3192m².

L'Association Syndicale Libre les Jardins de Massiot a sollicité la commune de Carcassonne en vue de l'acquisition et du classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

L'acquisition de ces parcelles en vue de leur classement dans le domaine public communal pourrait intervenir à l'euro symbolique.

Une enquête publique préalable au classement n'est pas requise, dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation actuellement assurées.

Les honoraires du notaire relatifs à l'acte de transfert seraient pris en charge par le vendeur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées EZ 105, EZ 842, EZ 843, EZ 844, EZ 856, EZ 865, EZ 866, EZ 867 et EZ 868 ;
- de prononcer leur classement dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout acte et documents liés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27481A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025